

# CONSEIL MUNICIPAL

## *Coteaux du Lizon*

**Procès-Verbal de la réunion du mardi 9 mars 2021 à 19 heures.**

**L'an deux mille vingt-et-un, le 9 mars**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi et dans le lieu de la salle de l'Épinette de Coteaux du Lizon en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Roland FREZIER, maire,

**PRESENTS** : Mmes Florence AIME, Emmanuelle BACLET, Déborah BARONI, Nathalie CLABAUT, Nelly DURANDOT, Nadine KOLLY, Hulya SIMSEK, Anne-Sophie VINCENT et MM. Yves BLANC, Daniel BOUILLER, Pierre DACLIN, Jean-Louis DAVID, Jean ECUYER, Guy FAURE, Roland FREZIER, Jean-Luc LOEVENBRUCK, Albin PANISSET, Colin RIEUTORD, Bernard WAILLE.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Gérard AUGER (pouvoir à Jean-Louis DAVID), Pierre HOCHEDÉ (pouvoir à Roland FREZIER), Nicole MEYNIER (pouvoir à Yves BLANC), Maryse VINCENT (pouvoir à Roland FREZIER).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Jean-Louis DAVID.

Avant de débiter la séance, M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour voter une motion de censure contre les fermetures de classes annoncées. Accord de tous les membres.

### Ordre du jour :

#### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2021**

19 pour, 0 contre et 0 abstention.

Jean Ecuier, Guy FAURE et Jean-luc LOEVENBRUCK font remarquer que le compte-rendu n'a toutefois pas traduit l'ambiance suscitée autour des échanges liés à la présentation des travaux de la commission Forêt – Environnement – Transitions Ecologique et Energétique. Ils se disent néanmoins très satisfaits qu'une réunion ait été organisée la semaine suivante pour échanger à nouveau plus longuement avec Roland FREZIER, Daniel BOUILLER et Bernard WAILLE ; réunion qui a permis de repartir sur de bonnes bases, et de retrouver la belle dynamique qui règne au sein du conseil.

#### **2. Comptes-rendus des réunions et dossiers en cours**

##### ➤ **Contrat de Transition Ecologique (CTE) – présentation CCHJSC :**

Simon MUCCILLI, chargé de mission « transition écologique et développement durable » à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, après avoir rappelé l'engagement de cette dernière dans une démarche globale ayant pour objectif d'atténuer et de s'adapter face au changement, présente le CTE.

Il s'agit d'un programme engagé par l'Etat, dont l'objectif est de mener sur une réflexion des enjeux majeurs du territoire d'aujourd'hui et de demain, associant tous les acteurs : Etat, collectivités locales, entreprises, agriculteurs, associations, ...

Les axes de réflexions tournent notamment autour du développement des énergies renouvelables, la transformation et l'adaptation des mobilités, la rénovation des bâtiments avec des matériaux sains et biosourcés, la préservation d'un patrimoine riche en ressources, ...

Un débat et des questions-réponses s'ensuivent.

➤ **Ecoles - carte scolaire**

Suite à la réunion de l'inspection du 4 mars, le RPI Coteaux du Lizon et l'école maternelle Gérard Dalton devraient perdre une classe, mais la 5ème classe du groupe scolaire Bernard Clavel serait quant à elle maintenue pour la rentrée 2021 mais remise en cause à la rentrée 2022.

Les parents d'élèves du RPI ont organisé le week-end dernier « l'enterrement symbolique » de la classe de Cuttura et vont mener d'autres actions d'ici la prochaine réunion de l'inspection du 18 mars qui doit valider définitivement la carte scolaire en présence du préfet.

Les membres du Conseil déplorent ces décisions prises uniquement au regard des chiffres (il faut 26 élèves pour assurer le maintien d'une classe), sans aucune considération pour les risques induits (décrochage scolaire, mal être, ...)

Jean ECUYER insiste à nouveau sur la nécessité d'associer la commission scolaire et sur l'importance d'anticiper et de travailler dès maintenant pour mieux affronter les annonces qui ne manqueront pas de tomber à nouveau dans un an.

M. le Maire indique qu'il a obtenu un rdv avec l'Inspection le 11 mars prochain. D'un commun accord, il est convenu qu'il serait préférable que M. le Maire ne s'y rende pas seul.

➤ **La Poste - bureau de Saint-Lupicin**

MM. GERARDOT et TRAMPOL, représentants de la Poste, annoncent qu'une réduction des horaires d'ouverture de l'agence de Saint-Lupicin est envisagée à partir d'octobre 2021 suite à une baisse du trafic supérieure à 50%.

L'agent se partagerait entre l'accueil (matin ou après-midi) et une tournée en complément de sa ½ journée à l'agence.

➤ **Tribunal Administratif de Besançon - arrêté glyphosate**

La Commune reste dans l'attente du verdict qui pourrait être la demande de retrait dudit arrêté.

➤ **Clocheton derrière l'église - coût mise en sécurité + réfection**

Les devis s'élèvent à 4 276.00 € HT (5 131.20 € TTC) pour les travaux de mise en sécurité dans l'urgence et 42 639.00 HT (51 166.80 € TTC) pour la réfection à venir. La peinture n'est pas comprise dans ces prix.

➤ **Parcelle stockage Goyard / Société Civile Forestière du Tourgeret**

Un accord de principe est donné, à l'unanimité, pour l'achat de la parcelle à 0.40 € du m<sup>2</sup> à la Société Civile Forestière du Tourgeret, en vue d'une location à l'entreprise GOYARD pour le stockage de matériaux.

➤ **Cuttura - déneigement Grand Essard (route privée)**

Courrier reçu des riverains qui souhaitent mettre un terme à la convention qui les lie à la Commune dans le cadre du déneigement de leur voie privée, afin de confier ce déneigement à un privé. Le Conseil prend acte et accepte la demande de résiliation, un courrier leur sera fait en ce sens.

➤ **SICTOM - conteneurs semi-enterrés sur Cuttura (2022)**

Réflexion à mener sur l'emplacement des conteneurs. Trois lieux pourraient convenir : vers le hangar, vers le barrage et en direction de Ponthoux.

➤ **Bas de Versac - réunion première étude de faisabilité**

La Maison pour tous (ex OPH) semble confirmer sa volonté de réaliser de quatre maisons mitoyennes pour mise en location avec accession à la propriété.

➤ **Repas des enfants à la maternelle**

Au regard des contraintes liées au Covid, les autorités compétentes ont donné leurs autorisations pour que les enfants de la maternelle puissent manger à l'école. Cette solution, provisoire et exceptionnelle, évite le transport des enfants et les perturbations en termes de modifications d'horaires qu'auraient engendré le maintien des repas à la cantine.

Une réflexion sera menée afin d'étudier la possibilité d'une éventuelle pérennisation de ce système.

➤ **Club de prévention – entretiens recrutement**

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un dispositif, mis en sommeil en 2020, qui était cofinancé par les communes de Saint-Claude, Lavans-Lès-Saint-Claude et Coteaux du Lizon et qui consistait en la présence d'éducateurs sur le terrain qui allaient à la rencontre des jeunes mineurs en difficultés.

Un recrutement est lancé par la Mairie de Saint-Claude pour relancer le dispositif.

Les membres du Conseil, avant d'engager la collectivité, souhaitent obtenir plus de renseignements sur les modalités (coût, répartition entre les communes, ...).

➤ **MAPA**

Une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), a été lancée par la commune en novembre 2020 pour le recrutement du maître d'œuvre qui suivra le projet d'aménagement du centre bourg de Saint-Lupicin. Le collège de la maîtrise d'ouvrage a procédé à l'analyse des neuf candidatures reçues et rendu une proposition pour le choix des trois candidats autorisés à déposer une offre.

Le Conseil sera invité à délibérer au cours de la séance pour le choix effectif de ces trois candidats.

### **3. Délibérations**

➤ **Mise à jour de la composition des commissions**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-22 ;

**VU** les élections municipales du 03 juillet 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/032 du 11 juillet 2020 ;

**CONSIDERANT** la démission de Mme Annick FEVRE, l'installation de M. Colin RIEUTORD, ainsi que la volonté exprimée par d'autres élus en place de rejoindre ou quitter certaines commissions ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PRECISE** que Monsieur le Maire est président d'office des commissions,

**DECIDE** de mettre à jour les commissions thématiques municipales suivantes, auxquelles le maire est désigné membre de droit, étant précisé que la présente délibération se substitue à la délibération 2020-032 du 11 juillet 2020 :

#### **COMMISSION RESSOURCES HUMAINES**

*M AUGER Gérard, 5<sup>ème</sup> adjoint, vice-président de la commission*

Mme Nelly DURANDOT

Mme Maryse VINCENT

Mme Nicole MEYNIER

Mme Hulya SIMSEK

Mme Yves BLANC

#### **COMMISSION SCOLAIRE - PERISCOLAIRE – PETITE ENFANCE**

*Mme Emmanuelle BACLET, 2<sup>ème</sup> adjoint, vice-présidente de la commission*

Mme Maryse VINCENT

M. Jean ECUYER

Mme Nicole MEYNIER

Mme Hulya SIMSEK

#### **COMMISSION JEUNESSE**

*M, Jean ECUYER, vice-président de la commission*

Mme Maryse VINCENT

M. Albin PANISSET

Mme Nelly DURANDOT

M. Gérard AUGER

Mme Florence AIME

### **COMMISSION CULTURE - ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE**

*Mme Nadine KOLLY, 4<sup>ème</sup> adjoint, vice-présidente de la commission*

Mme Florence AIME	M Yves BLANC
Mme Nelly DURANDOT	M Gérard AUGER
Mme Nathalie CLABAUT	M Pierre HOCHEDÉ
Mme Maryse VINCENT	M Jean-Louis DAVID
Mme Nicole MEYNIER	M Pierre DACLIN

### **COMMISSION COMMUNICATION**

*Mme Nadine KOLLY, 4<sup>ème</sup> adjoint, vice-présidente de la commission*

Mme Anne-Sophie VINCENT	M Jean ECUYER
Mme Emmanuelle BACLET	M Albin PANISSET
Mme Nathalie CLABAUT	M Jean-Louis DAVID
Mme Florence AIME	M Colin RIEUTORD

### **COMMISSION URBANISME et TRAVAUX**

*M. Daniel BOUILLER, 1<sup>er</sup> adjoint, vice- président de la commission*

Mme Nadine KOLLY	M Bernard WAILLE
Mme Nelly DURANDOT	M Guy FAURE
Mme Nicole MEYNIER	M Pierre HOCHEDÉ
Mme Déborah BARONI	M Jean-Luc LOEVENBRUCK
M Pierre DACLIN	M Jean-Louis DAVID

### **COMMISSION FORET - ENVIRONNEMENT – TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ERNERGETIQUE**

*M Bernard WAILLE., 3<sup>ème</sup> adjoint, vice-président de la commission*

Mme Anne-Sophie VINCENT	M Jean-Luc LOEVENBRUCK
Mme Nelly DURANDOT	M Guy FAURE
Mme Nicole MEYNIER	M Yves BLANC
Mme Nadine KOLLY	M Colin RIEUTORD
M Pierre DACLIN	M Jean-Louis DAVID
M Jean ECUYER	

**COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER** qui sera chargée d'étudier toutes les questions concernant la préparation des budgets, décisions modificatives ainsi que le recours à l'emprunt : Cette commission est constituée de l'ensemble des conseillers municipaux.

➤ **Mise à jour des délégués auprès des Syndicats mixtes et autres organismes**

#### **Syndicat Intercommunal des Eaux du Grandvaux (SIEG)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5212-7 ;

**VU** les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Grandvaux ;

**VU** la délibération n° 2020/034 du 11 juillet 2020 ;

**CONSIDERANT** les souhaits de changement exprimés par plusieurs élus ;

Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant, et précise que la présente délibération se substitue à la délibération n° 2020/034 du 11 juillet 2020.

**Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, sont élus par le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléant</b>
M. Pierre DACLIN	M. Guy FAURE
M. Gérard AUGER	

### **Parc naturel régional du Haut-Jura (PnrHJ)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-7 ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura ;

**VU** la délibération n° 2020/035 du 11 juillet 2020 ;

**CONSIDERANT** la démission de Mme Annick FEVRE ;

Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire un nouveau délégué titulaire, et précise que la présente délibération se substitue à la délibération n° 2020-035 du 11 juillet 2020.

**Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est élu par le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, M. Colin RIEUTORD, ce qui modifie le tableau comme suit :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléant</b>
Mme Nelly DURANDOT	Mme Nicole MEYNIER
M. Colin RIEUTORD	M Jean-Luc LOEVENBRUCK

### **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-6 et R 123-11 ;

**VU** la délibération n° 2020/039 fixant le nombre membres du CCAS et les membres élus ;

**CONSIDERANT** la démission de Mme Annick FEVRE et la nécessité d'élire un nouveau membre ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire un nouveau membre, en remplacement de Mme Annick FEVRE, qui siégera au CA du CCAS, il précise que la présente délibération se substitue à la délibération n° 2020/039 du 11 juillet 2020.

**Après vote du CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, les membres élus du CCAS sont :**

Mme Maryse VINCENT

Mme Hulya SIMSEK

Mme Florence AIME

M Jean-Luc LOEVENBRUCK

Mme Nathalie CLABAUT

#### **➤ Signature d'une convention avec le cabinet vétérinaire / chiens errants**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article 2212-1 et suivants ;

**VU** le Code Rural et de la pêche maritime, et notamment l'article 211-22 et suivants ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de trouver une solution pour la prise en charge des chiens blessés ou errants durant la période réglementaire de garde incombant à la commune ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la signature d'une convention avec le cabinet vétérinaire, représenté par Madame Aurélie REMY, dont il donne lecture.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

➤ **Cessions de parcelles : Alain SMANIOTTO et Robin MURA**

**Cession Alain SMANIOTTO**

**VU** la demande de M. SMANIOTTO relative à l'acquisition des parcelles de terrain cadastrées AC 176, AC 183, AC 184, "Sur la Meule" Secteur de Cuttura ;

**VU** la délibération n° 2020/051 du 21 juillet 2020 portant cession desdites parcelles ;

**VU** l'avis du domaine réf. DS 3402227, du 22 janvier 2021, qui estime la valeur vénale de l'emprise à 0.16 € / m<sup>2</sup> ;

**CONSIDERANT** que l'avis du domaine aurait dû être sollicité par la commune avant la prise de la délibération ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE, 21 pour – 2 abstentions,**

**DIT** que la présente délibération se substitue à la délibération n° 2020/051 du 21 juillet 2020.

**ACCEPTE** de céder à M. Alain SMANIOTTO domicilié 7 rue de Lesena – CUTTURA – 39170 COTEAUX DU LIZON les parcelles de terrain cadastrées : **186** - AC 176, AC 183, AC 184 "Sur la Meule", d'une superficie respective de 1 543 m<sup>2</sup>, 605 m<sup>2</sup> et 1 038 m<sup>2</sup>, soit 3 186 m<sup>2</sup> au total.

**FIXE** le prix de vente total à 637.20 € (six cent trente sept euros et vingt centimes), soit 0.20 € le mètre carré.

**CHARGE** la SCP BUSCOZ REVERCHON, Notaires à Saint-Claude, d'établir l'acte de vente.

**PRECISE** que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur,

**AUTORISE** le Maire à réaliser la vente et à signer tout documents et actes y afférent.

**Cession Robin MURA**

Il est décidé d'ajourner cette délibération. La zone concernée par les parcelles est une zone réservée pour du tertiaire. Il convient de refaire un point sur les parcelles disponibles sur la commune en zone agricole et de refaire éventuellement une proposition à M. MURA en conséquence.

➤ **Plan de relance - demandes de subventions**

**CLOCHETON**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le dispositif de soutien aux communes « Dotation de Solidarité des Territoires (D.S.T.) / Relance », mis en place par le Département du Jura le 3 juillet 2020, en partenariat avec les E.P.C.I. jurassiens ;

**CONSIDERANT** l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au dispositif « plan de relance départemental aux forces vives » ;

**VU** les montants nécessaires à la réfection du clocheton, **ainsi que ceux déjà engagés pour sa mise en sécurité dans l'urgence et dans l'attente des travaux ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement pour la réfection du clocheton et sa mise en sécurité comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Mise en sécurité	4 276.00	Département	15 638.33
Réfection	42 639.00	CCHJSC (plafonné)	13 333.33
		Commune	17 943.34
<b>TOTAL</b>	<b>46 915.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>46 915.00</b>

**SOLLICITE** une aide financière de 33.33 % du Département et de 33.33 % (sur base plafonnée à 40 000 €) de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

**DEMANDE** au Président du Conseil Départemental et au Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude l'autorisation d'engager les travaux de réfection avant notification de la subvention,

**S'ENGAGE** à assumer la part d'autofinancement et à inscrire les crédits au budget,

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier,

### **MEDIATHEQUE**

Trois membres auraient souhaité retravailler le dossier avant de demander les subventions, afin d'inclure un volet isolation. Les autres membres souhaitent déposer le dossier avant les échéances électorales de juin qui pourraient remettre en question les dispositifs actuels de financement.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le dispositif de soutien aux communes « Dotation de Solidarité des Territoires (D.S.T.) / Relance », mis en place par le Département du Jura le 3 juillet 2020, en partenariat avec les E.P.C.I. jurassiens ;

**CONSIDERANT** l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au dispositif « plan de relance départemental aux forces vives », mais l'utilisation du plafond sur une demande précédente ;

**VU** les montants nécessaires au changement des fenêtres, volets, et à la peinture de la façade de la Médiathèque ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE, 20 pour – 3 abstentions,**

**APPROUVE** le plan de financement pour les travaux à la Médiathèque comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Fenêtres	15 064.00	Département	12 410.00
Volets	14 926.00	Commune	24 820.00
Peinture façade	7 240.00		
<b>TOTAL</b>	<b>37 230.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 230.00</b>

**SOLLICITE** une aide financière de 33.33 % du Département.

**DEMANDE** au Président du Conseil Départemental l'autorisation d'engager les travaux avant notification de la subvention.

**S'ENGAGE** à assumer la part d'autofinancement et à inscrire les crédits au budget.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

### **TRAVAUX ETANCHEITE TOIT MAIRIE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le dispositif de soutien aux communes « Dotation de Solidarité des Territoires (D.S.T.) / Relance », mis en place par le Département du Jura le 3 juillet 2020, en partenariat avec les E.P.C.I. jurassiens ;

**CONSIDERANT** l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au dispositif « plan de relance départemental aux forces vives », mais l'utilisation du plafond sur une demande précédente ;

**VU** les montants nécessaires aux travaux d'étanchéité du toit de la Mairie ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement pour les travaux d'étanchéité du toit de la Mairie, comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Reprise étanchéité	3 064.43	Département	1 021.47
		Commune	2 042.96
<b>TOTAL</b>	<b>3 064.43</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 064.43</b>

**SOLLICITE** une aide financière de 33.33 % du Département.

**DEMANDE** au Président du Conseil Départemental l'autorisation d'engager les travaux avant notification de la subvention.

**S'ENGAGE** à assumer la part d'autofinancement et à inscrire les crédits au budget.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

#### **DALLE DE SOL EN VERRE - TOMBEAU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le dispositif de soutien aux communes « Dotation de Solidarité des Territoires (D.S.T.) / Relance », mis en place par le Département du Jura le 3 juillet 2020, en partenariat avec les E.P.C.I. jurassiens ;

**CONSIDERANT** l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au dispositif « plan de relance départemental aux forces vives », mais l'utilisation du plafond sur une demande précédente ;

**VU** les montants nécessaires pour la réalisation d'une dalle de sol en verre pour le tombeau ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement pour la réalisation d'une dalle de sol en verre - tombeau, comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Dalle de sol en verre	4 437.42	Département	1 479.14
		Commune	2 958.28
<b>TOTAL</b>	<b>4 437.42</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 437.42</b>

**SOLLICITE** une aide financière de 33.33 % du Département.

**DEMANDE** au Président du Conseil Départemental l'autorisation d'engager les travaux avant notification de la subvention.

**S'ENGAGE** à assumer la part d'autofinancement et à inscrire les crédits au budget.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

### **REPRISE ESCALIER D'ACCES - CIMETIERE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le dispositif de soutien aux communes « Dotation de Solidarité des Territoires (D.S.T.) / Relance », mis en place par le Département du Jura le 3 juillet 2020, en partenariat avec les E.P.C.I. jurassiens ;

**CONSIDERANT** l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au dispositif « plan de relance départemental aux forces vives », mais l'utilisation du plafond sur une demande précédente ;

**VU** les montants nécessaires pour la reprise de l'escalier d'accès au cimetière ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement pour la reprise de l'escalier d'accès au cimetière, comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Reprise escalier	5 326.00	Département	1 775.33
		Commune	3 550.67
<b>TOTAL</b>	<b>5 326.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 326.00</b>

**SOLLICITE** une aide financière de 33.33 % du Département.

**DEMANDE** au Président du Conseil Départemental l'autorisation d'engager les travaux avant notification de la subvention.

**S'ENGAGE** à assumer la part d'autofinancement et à inscrire les crédits au budget.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

### **RESTAURATION DE LA MADONNE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le dispositif de soutien aux communes « Dotation de Solidarité des Territoires (D.S.T.) / Relance », mis en place par le Département du Jura le 3 juillet 2020, en partenariat avec les E.P.C.I. jurassiens ;

**CONSIDERANT** l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au dispositif « plan de relance départemental aux forces vives », mais l'utilisation du plafond sur une demande précédente ;

**VU** les montants nécessaires pour la restauration de la Madone ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement pour la restauration de la Madone, comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Restauration	6 850.00	Département	2 283.33
		Commune	4 566.67
<b>TOTAL</b>	<b>6 850.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 850.00</b>

**SOLLICITE** une aide financière de 33.33 % du Département.

**DEMANDE** au Président du Conseil Départemental l'autorisation d'engager les travaux avant notification de la subvention.

**S'ENGAGE** à assumer la part d'autofinancement et à inscrire les crédits au budget.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

➤ **MAPA - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg de Saint-Lupicin - choix des trois candidats autorisés à déposer une offre**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la convention AMI bourg centre ratifiée par la commune le 8 juillet 2019 ;

**VU** le marché à procédure adapté (MAPA) ouvert pour le recrutement du Maître d'œuvre pour l'aménagement du Centre Bourg de Saint-Lupicin – Coteaux du Lizon ;

**VU** les réunions du collège de la maîtrise d'ouvrage des 19 et 26 février 2021 ;

**CONSIDERANT** l'analyse des candidatures et la proposition faite par le collège de la maîtrise d'ouvrage quant au choix des trois candidats autorisés à déposer une offre ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

**DECIDE** de suivre l'avis du collège de la maîtrise d'ouvrage.

**AUTORISE** les trois candidats suivants à déposer une offre sur la plateforme dédiée :

- **ATELIER ZOU SAS**
- **CABINET Olivier COLIN et associés**
- **VERDI Ingénierie BFC**

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

➤ **ONF - validation des travaux en forêt - Saint-Lupicin et Cuttura**

**Travaux en investissement sur Saint-Lupicin**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article R143.4 du Code forestier ;

**VU** le programme d'actions proposé par l'ONF pour 2021, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune ;

**CONSIDERANT** qu'il n'y aura pas de vente de bois en 2021 ;

**CONSIDERANT** que ces travaux concernent la section d'investissement et se situent en Forêt communale de Coteaux du Lizon – Saint-Lupicin – Le Patey ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de réaliser une partie seulement des travaux proposés, pour un montant global de **2 000 € HT**.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit programme avec l'ONF Agence de Saint Claude (Jura).

**Travaux en fonctionnement sur Cuttura**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article R143.4 du Code forestier ;

VU le programme d'actions proposé par l'ONF pour 2021, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune,  
**CONSIDERANT** que ces travaux concernent la section de fonctionnement et se situent en Forêt communale de Coteaux du Lizon – Cuttura ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de réaliser l'intégralité des travaux proposés, pour un montant global de **580.00 € HT**.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit programme avec l'ONF Agence de Saint Claude (Jura).

#### ➤ **Motion de censure – fermeture de classes**

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération fait suite aux annonces de l'Inspection Académique qui propose la fermeture à la rentrée 2021 d'une classe au RPI Coteaux du Lizon – Ravilloles, et d'une autre classe à l'école maternelle Gérard DALTON.

Face à ces perspectives, l'ensemble du Conseil Municipal s'oppose à cette décision.

Ces fermetures dégraderont indéniablement la qualité de l'enseignement et ne permettront plus d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions.

Quid de l'article L111-1 du Code de l'éducation : « ***L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. ...L'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française\*. ...*** »

\* Cette dernière garantie, particulièrement difficile à atteindre lorsque plusieurs élèves d'une même classe débutent leur scolarité avec une complète ignorance de la langue française, comme c'est le cas sur notre commune, **sera mission impossible dans des classes surchargées.**

Il est regrettable que l'Education Nationale ne prenne pas en compte l'intérêt des élèves et se cantonne à une logique comptable, celle du chiffre, faisant fi du bien être des enfants, de la cohésion des équipes pédagogiques, des efforts financiers consentis par les communes pour sans cesse s'adapter aux changements imposés, ni de la problématique des territoires ruraux, comme le nôtre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE, A L'UNANIMITE, CETTE MOTION CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES ANNONCEES.**

#### **4. Questions diverses**

Les incivilités sont toujours bien présentes sur la Commune, avec un trafic de drogue avéré. Les forces de l'ordre sont informées.

**22h07, la séance est levée.**

**Réunion de la commission de contrôle financier : jeudi 01 avril 2021.**

**Prochaine séance du Conseil municipal : mardi 13 avril 2021.**